

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CANTON DE LOW**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Canton de Low tenue au 4C, chemin d'Amour (Salle Héritage) le **5 octobre 2022** à 19 h 00

Présidée par la mairesse Carole Robert

Sont présents

Joanne Mayer
Maureen Rice
Maureen McEvoy
Luc Thivierge
Lee Angus
Ghyslain Robert

Sont aussi présents

Sandra Martineau, Directrice générale et greffière-trésorière

| | |
|--------------------|---|
| | <p><u>Ouverture de la séance</u></p> <p>La Mairesse, Carole Robert, présidente de l'assemblée, ayant constaté qu'il y a quorum, déclare l'assemblée ouverte ; il est 19 h 00.</p> |
| 2022-10-255 | <p>Adoption de l'ordre du jour</p> <p>Ordre du jour de la rencontre :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Adoption de l'ordre du jour2. État de la situation réseau aqueduc secteur Low3. Période de questions4. Adoption des procès-verbaux5. Liste des factures à payer6. Adoption de la politique d'utilisation des cartes de crédit7. TECQ 2019-2023 – Modification programmation des travaux no. 48. Demande d'aide financière à divers paliers gouvernementaux – frais de dépassement des postes en essence, diesel, chauffage9. Adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec10. Formation ABC/DG introduction - ADMQ11. Achat d'une chaise pour la directrice générale12. Procédure – réception et examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou l'attribution d'un contrat13. Appui Ville de Gracefield – Demande aux ministères des transports du Québec – traverse de piétons avec signalisation14. Demande au ministère des forêts, de la faune et des parcs – Contrôle de la surpopulation de bernaches - Retiré15. Second appui au mémoire concernant les demandes de la MRC de Papineau en lien avec les territoires incompatibles avec l'activité minière15.A Prolongation du contrat de crédit-bail – Camion Western star 201816. Démission/retraite responsable de la bibliothèque16.A Formation certificat OPA17. Formation pompier 117.A Conférence – Alain Rancourt18. Nomination lieutenant intérimaire18.A Renouvellement entente Groupe CLR inc. – Service de répartition téléphonique 9-1-118.B Renouvellement entente Groupe CLR inc. – Service de répartition secondaire incendies |

| | | | | | | | | | | | | | |
|---------------------------|---|-------------|---------------|--------------|-----------|----------------|--|--------------|--|---------------|--|---------------|--|
| | <p>19. Achat sel à déglacer 20. Remplacement du système de contrôle à la station de pompage de Low 20.A Demande d'aide financière programme d'infrastructure d'eau (PRIMEAU) 21. Achat et installation fournaise à l'huile à la caserne de pompier 22. Tarifs électricité pour les arénas 23. Lancement du roman Chimères d'un peuple : le chapelet noir de Jean-Francois Chabot 24. Document, correspondance et information 25. Période de question 26. Levée de la séance</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR Luc Thivierge APPUYÉ DE Maureen McEvoy</p> <p>ET résolu que ce conseil municipal adopte l'ordre jour.</p> <p style="text-align: right;">Adopté à l'unanimité</p> | | | | | | | | | | | | |
| | <p><u>État de la situation réseau aqueduc secteur Low</u></p> | | | | | | | | | | | | |
| | <p><u>Période de questions</u></p> <p>La période de question débute à 19h15 et se termine à 19h32.</p> | | | | | | | | | | | | |
| <p>2022-10-256</p> | <p><u>Adoption des procès-verbaux</u></p> <p>Attendu que chaque membre du conseil municipal a reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2022 au moins vingt-quatre (24) heures avant cette séance pour en prendre connaissance, le maire est dispensé d'en faire la lecture;</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR Maureen McEvoy APPUYÉ DE Joanne Mayer</p> <p>ET résolu que ce conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 septembre 2022.</p> <p>M. Lee Angus demande le vote :</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"><u>Pour</u></td> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"><u>Contre</u></td> </tr> <tr> <td>Joanne Mayer</td> <td>Lee Angus</td> </tr> <tr> <td>Maureen McEvoy</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Maureen Rice</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Carole Robert</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Luc Thivierge</td> <td></td> </tr> </table> <p>M. Ghyslain Robert s'abstient de voter car il était absent à la rencontre du 7 septembre 2022.</p> <p style="text-align: right;">Adopté sur division</p> | <u>Pour</u> | <u>Contre</u> | Joanne Mayer | Lee Angus | Maureen McEvoy | | Maureen Rice | | Carole Robert | | Luc Thivierge | |
| <u>Pour</u> | <u>Contre</u> | | | | | | | | | | | | |
| Joanne Mayer | Lee Angus | | | | | | | | | | | | |
| Maureen McEvoy | | | | | | | | | | | | | |
| Maureen Rice | | | | | | | | | | | | | |
| Carole Robert | | | | | | | | | | | | | |
| Luc Thivierge | | | | | | | | | | | | | |
| | <p>ADMINISTRATION</p> | | | | | | | | | | | | |

2022-10-257

Liste des factures à payer

Attendu que la mairesse a analysé la liste des factures pour le mois de septembre 2022, d'une somme de 246 574,99 \$ et déclare être satisfaite ;

Attendu qu'il y a lieu d'autoriser le paiement de toutes les factures inscrites à la liste des comptes à payer ;

IL EST PROPOSÉ PAR Luc Thivierge
APPUYÉ DE Ghyslain Robert

ET résolu que ce conseil municipal approuve la liste de factures numéro 2022-09 d'une somme de 246 574,99 \$;

Autorise que les factures soient payées et créditées aux services concernés ;

Autorise la directrice générale et greffière-trésorière à effectuer les paiements mentionnés à la liste.

M. Lee Angus demande le vote :

| | |
|-----------------|---------------|
| <u>Pour</u> | <u>Contre</u> |
| Joanne Mayer | Lee Angus |
| Maureen McEvoy | |
| Maureen Rice | |
| Carole Robert | |
| Ghyslain Robert | |
| Luc Thivierge | |

Adopté sur division

2022-10-258

Adoption de la politique d'utilisation des cartes de crédit

Attendu que la Municipalité désire adopter une politique d'utilisation des cartes de crédit afin d'encadrer l'utilisation des cartes de crédit ;

Attendu que l'émission des cartes de crédit à certains employés permet de faciliter les déplacements lors de congrès, formation et pour effectuer des achats dans des endroits où il est impossible d'ouvrir un compte ;

Attendu que certaines cartes de crédit sont déjà émises aux personnes suivantes ainsi que les limites autorisées :

- Stephen Kelly 1 000 \$
- Michel Lemieux 1 000 \$
- Joanne Owens 3 000 \$

Attendu qu'il y a lieu d'annuler la carte de Madame Owens et d'émettre une nouvelle carte pour la directrice générale :

- Sandra Martineau 3 000 \$

IL EST PROPOSÉ PAR Ghyslain Robert
APPUYÉ DE Maureen Rice

ET résolu que ce conseil municipal

- Adopte la politique d'utilisation des cartes de crédit tel que soumise
- autorise l'émission de la carte de crédit à Madame Sandra Martineau avec une limite autorisée à 3 000 \$.

Adopté à l'unanimité

| | |
|--------------------|--|
| <p>2022-10-259</p> | <p><u>TECQ 2019-2023 – Modification programmation de travaux no. 4</u></p> <p>Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;</p> <p>Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR Luc Thivierge APPUYÉ DE Ghyslain Robert</p> <p>ET résolu que</p> <p>La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;</p> <p>La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023 ;</p> <p>La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 4 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;</p> <p>La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;</p> <p>La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.</p> <p>La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 4 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.</p> <p style="text-align: right;">Adopté à l'unanimité</p> |
| <p>2022-10-260</p> | <p><u>Demande d'aide financière à divers paliers gouvernementaux – frais de dépassement des postes en essence, diesel et chauffage</u></p> <p>Attendu que la municipalité a largement dépassé le budget attribué à l'essence, le diesel et le chauffage à l'huile pour l'année 2022 étant donné la flambée des prix depuis le début de l'année ;</p> <p>Attendu que la situation est la même partout au Québec avec l'augmentation du prix des carburants ;</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR Maureen Rice APPUYÉ DE Joanne Mayer</p> |

| | |
|---------------------------|---|
| | <p>ET résolu que ce conseil municipal</p> <p>Demande à divers paliers gouvernementaux une aide financière pour combler le déficit généré par cette situation.</p> <p>Demande de transmettre cette résolution aux députés fédéraux et provinciaux.</p> <p style="text-align: right;">Adopté à l'unanimité</p> |
| <p>2022-10-261</p> | <p><u>Adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec</u></p> <p>Attendu que l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) est la source de référence et d'accompagnement des directeurs généraux et greffier-trésorier du Québec en offrant des formations, des colloques et divers outils de référence ;</p> <p>Attendu que l'ADMQ offre du soutien technique, professionnel et juridique à ses membres en plus d'accompagner au développement des compétences professionnelles, améliorer les pratiques de travail et contribuer à l'évolution de la vie municipale en étant présent auprès du gouvernement et instances municipales ;</p> <p>Attendu que la directrice générale désire adhérer à l'ADMQ et que le coût pour 2022 est de 371,25 \$ plus taxes ;</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR Joanne Mayer APPUYÉ DE Luc Thivierge</p> <p>ET résolu que ce conseil municipal autorise l'adhésion de la directrice générale à l'ADMQ pour 2022 au montant de 371,25 \$ plus taxes.</p> <p>Que les fonds seront pris à même le poste budgétaire 02-130-00-494, cotisations et abonnements.</p> <p style="text-align: right;">Adopté à l'unanimité</p> |
| <p>2022-10-262</p> | <p><u>Formation ABC/DG introduction - ADMQ</u></p> <p>Attendu que l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) offre au nouveau directeur général une formation intitulée ABC/DG couvrant de nombreux sujets afin d'offrir une base solide de connaissance les 10 et 11 novembre 2022 à Québec ;</p> <p>Attendu que les frais de formation, d'hébergement et des repas du matin et midi sont offerts gratuitement par l'ADMQ ;</p> <p>Attendu que seuls les frais de déplacement sont à couvrir par la municipalité pour bénéficier de la formation ;</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR Ghyslain Robert APPUYÉ DE Joanne Mayer</p> <p>ET résolu que ce conseil municipal</p> <p>Autorise la directrice générale à participer à la formation ABC/DG qui aura lieu les 10 et 11 novembre prochain et de rembourser les frais de déplacement selon le tarif en vigueur.</p> <p>Autorise la présentation d'une demande de subvention dans le cadre de la mesure de formation à Emploi Québec.</p> <p>Que les fonds seront pris à même le poste budgétaire 02-130-00-310, frais de déplacement.</p> |

| | |
|--------------------|---|
| | Adopté à l'unanimité |
| 2022-10-263 | <p><u>Achat d'une chaise pour directrice générale</u></p> <p>Attendu que l'ergonomie est essentielle en milieu de travail et que la chaise de la directrice générale n'était pas adaptée ;</p> <p>Attendu que la compagnie Gyva a soumis une offre pour un fauteuil ergonomique Rouillard au coût de 875,00 \$;</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR Joanne Mayer APPUYÉ DE Maureen McEvoy</p> <p>ET résolu que ce conseil municipal autorise l'achat du fauteuil au coût de 875,00 \$ plus taxes.</p> <p>Que les fonds seront pris à même le poste budgétaire 02-130-00-670, fourniture de bureau.</p> <p style="text-align: right;">Adopté à l'unanimité</p> |
| 2022-10-264 | <p><u>Procédure – Réception et examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat</u></p> <p>Considérant que le projet de loi no 108, <i>Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics (L.Q. 2017, c.27)</i> [ci-après la Loi], a été sanctionné le 1^{er} décembre 2017 ; et entrera en vigueur pleinement à compter du 25 mai 2019 ;</p> <p>Considérant qu'à la suite de cette sanction et conformément à l'article 938.1.2.1 du Code municipal du Québec, une municipalité doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publiques ou de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique comportant une dépense égale ou supérieure au seuil minimal de demande de soumissions publiques ;</p> <p>Considérant que la Municipalité souhaite adopter une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat ;</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR Joanne Mayer APPUYÉ DE Luc Thivierge</p> <p>ET résolu que ce conseil municipal adopte la procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat tel que soumis aux membres du Conseil.</p> <p style="text-align: right;">Adopté à l'unanimité</p> |
| 2022-10-265 | <p><u>Appui à la Ville de Gracefield – Demande au ministère des Transports du Québec – traverse de piétons avec signalisation</u></p> <p>Attendu l'adoption d'une résolution par le Conseil de la Ville de Gracefield sollicitant l'appui de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau relativement à une demande de traverse de piétons avec signalisation adressée au ministère des Transports du Québec ;</p> <p>Attendu l'adoption de la résolution par de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau sollicitant l'appui des municipalités locales de la MRC relativement à une demande de traverse de piétons avec signalisation adressée au ministère des Transports du Québec ;</p> |

| | |
|--------------------|--|
| | <p>Attendu que la traverse de piétons située aux coins des rues Saint-Joseph et Polyvalente n'est pas bien identifiée ;</p> <p>Attendu que la traverse de piétons est utilisée par plusieurs étudiants autant de l'école primaire et secondaire que de l'école des adultes ;</p> <p>Attendu qu'un marché agricole est en fonction de juin à septembre à cet emplacement et que le stationnement est accessible en utilisant cette traverse de piétons ;</p> <p>Attendu la recommandation du comité de l'Aménagement et de Développement de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau à l'occasion de la rencontre tenue le 6 septembre 2022 dans ce dossier ;</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR Ghyslain Robert APPUYÉ DE Luc Thivierge</p> <p>ET résolu que ce conseil municipal appuie la résolution adoptée par le Conseil de la Ville de Gracefield et de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau de afin de demander au ministère des Transports Québec d'installer un feu de circulation pour traverse de piétons au coin des rues Saint-Joseph et Polyvalente.</p> <p style="text-align: right;">Adopté à l'unanimité</p> |
| <p>2022-10-266</p> | <p><u>Second appui au mémoire concernant les demandes de la MRC de Papineau en lien avec les territoires incompatibles avec l'activité minière</u></p> <p>Attendu la résolution 2022-R-AG336 adoptée par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau en appui au mémoire concernant les territoires incompatibles avec l'activité minière de la MRC de Papineau ;</p> <p>Attendu que les territoires de l'Outaouais et des Laurentides sont ciblés pour leur potentiel d'exploitation de minerai, dont le graphite ;</p> <p>Attendu que les régions de l'Outaouais et des Laurentides sont visées par plusieurs claims miniers ;</p> <p>Attendu qu'il est pertinent d'exprimer le point de vue des régions de l'Outaouais et des Laurentides à cet effet ;</p> <p>Attendu que les préoccupations du premier mémoire déposé par la MRC de Papineau n'ont pas été prises en compte dans le cadre de la nouvelle politique nationale d'urbanisme et d'aménagement des territoires déposé par le gouvernement ;</p> <p>Attendu que la MRC de Papineau a déposé un second mémoire concernant les territoires incompatibles avec l'activité minière en juillet 2022 afin de réitérer l'importance des enjeux soulevés ;</p> <p>Attendu que l'économie circulaire, l'acceptabilité sociale et les principes du développement durable provenant de la Loi sur le développement durable sont des concepts de base à considérer dans cet exercice de réflexion ;</p> <p>Attendu la recommandation du comité de l'Aménagement et de Développement de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau à l'occasion de la rencontre tenue le 6 septembre 2022.</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR Joanne Mayer APPUYÉ DE Maureen McEvoy</p> |

| | |
|---------------------------|---|
| | <p>ET résolu que ce conseil municipal</p> <p>Appuie le second mémoire de la MRC de Papineau concernant les territoires incompatibles avec l'activité minière ;</p> <p>Est d'avis que les préoccupations et les demandes énoncées dans le mémoire de la MRC de Papineau devront être intégrées dans le processus de réflexion du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles ;</p> <p>Demande que la présente résolution soit envoyée au ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles</p> <p style="text-align: right;">Adopté à l'unanimité</p> |
| <p>2022-10-267</p> | <p><u>Prolongation contrat de crédit-bail – Camion Western Star 2018</u></p> <p>Attendu que la Municipalité a reçu un avis de la Banque Royale du Canada pour aviser de la fin du contrat de crédit-bail pour le camion Western Star 2018 ;</p> <p>Attendu que la Municipalité a trois options :</p> <ul style="list-style-type: none"> • exercer l'option d'achat au montant de 112 835,00 \$ plus taxes • une tierce partie peut faire l'acquisition du camion • louer le matériel pour un autre terme commençant le jour suivant l'option d'achat <p>Attendu que les fonds ne sont pas disponibles pour procéder à l'option d'achat et que la Municipalité désire garder le camion ;</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR Luc Thivierge APPUYÉ DE Joanne Mayer</p> <p>ET résolu que ce conseil municipal autorise de poursuivre la location de camion 10 roues auprès de la Banque Royale du Canada pour une période additionnelle de 36 mois.</p> <p>Autorise la mairesse ou la mairesse suppléante ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière, à signer pour et au nom de la Municipalité de Low, tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente résolution.</p> <p style="text-align: right;">Adopté à l'unanimité</p> |
| <p>2022-10-268</p> | <p><u>Démission-Retraite responsable de la bibliothèque</u></p> <p>Attendu que la responsable de la bibliothèque, Madame Lise Legros, a remis sa démission effective le 28 octobre 2022 en vue de prendre sa retraite ;</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR Maureen McEvoy APPUYÉ DE Joanne Mayer</p> <p>ET résolu que ce conseil municipal</p> <ul style="list-style-type: none"> • accepte la démission de Madame Legros, la remercie pour ses vingt-deux années au service des citoyens de la Municipalité, souhaite bonne chance dans ses projets futurs et une bonne retraite • procède à l'affichage du poste de responsable de bibliothèque <p style="text-align: right;">Adopté à l'unanimité</p> |
| <p>2022-10-269</p> | <p><u>Formation certificat de préposé à l'aqueduc (OPA)</u></p> <p>Attendu que le certificat de qualification de préposé à l'aqueduc est obligatoire pour toute personne qui veille à l'installation, à la réparation et à l'entretien des aqueducs sur le réseau de distribution, et qui s'assure que l'eau distribuée à la</p> |

| | |
|---------------------------|--|
| | <p>suite de ses interventions est conforme aux exigences du <i>Règlement sur la qualité de l'eau potable</i> ;</p> <p>Attendu que Jean-François Patry, inspecteur a une formation de plombier et serait disposer à suivre la formation pour obtenir le certificat de qualification OPA ;</p> <p>Attendu que la formation est offerte à travers d'Emploi Québec au coût de 125,00 \$ pour le certificat et au coût de 1 480,00 \$ pour la formation dispenser par un CÉGEP en ligne ;</p> <p>Attendu qu'il serait bénéfique pour la municipalité d'avoir un employé qualifié pour la supervision du réseau d'aqueduc et pour la prise de test d'eau ;</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR Luc Thivierge APPUYÉ DE Joanne Mayer</p> <p>ET résolu que ce conseil municipal</p> <p>Autorise Jean-François Patry à suivre la formation et à déboursier les frais de formation et de certification.</p> <p>Autorise la présentation d'une demande de subvention dans le cadre de la mesure de formation à Emploi Québec.</p> <p>Que les fonds seront pris à même le poste 02-413-01-454, aqueduc Low – formation.</p> <p style="text-align: right;">Adopté à l'unanimité</p> |
| | <p>SÉCURITÉ PUBLIQUE</p> |
| <p>2022-10-270</p> | <p><u>Formation Pompier 1</u></p> <p>Attendu que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;</p> <p>Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;</p> <p>Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019 ;</p> <p>Attendu que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;</p> <p>Attendu que ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux ;</p> <p>Attendu que la municipalité de Low désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;</p> <p>Attendu que la municipalité de Low prévoit la formation de deux pompiers pour</p> |

| | |
|--------------------|--|
| | <p>le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire ;</p> <p>Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau en conformité avec l'article 6 du Programme.</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR Luc Thivierge APPUYÉ DE Joanne Mayer</p> <p>ET résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau.</p> <p style="text-align: right;">Adopté à l'unanimité</p> |
| 2022-10-271 | <p><u>Conférence – M. Alain Rancourt</u></p> <p>Attendu que M. Alain Rancourt, chef aux opérations du service de sécurité incendie de la Ville de Gatineau offre des conférences pour les pompiers ;</p> <p>Attendu que la municipalité désire offrir la conférence sur le déploiement initial lors d'intervention à nos pompiers au cout de 1 500,00 \$ plus taxes</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR Ghyslain Robert APPUYÉ DE Joanne Mayer</p> <p>ET résolu que ce conseil municipal accepte l'offre de M. Alain Rancourt pour la conférence aux pompiers sur le déploiement initial au cout de 1 500,00 \$ plus taxes</p> <p>Que les fonds seront pris à même le poste 02-220-00-454, formation.</p> <p style="text-align: right;">Adopté à l'unanimité</p> |
| 2022-10-272 | <p><u>Nomination Lieutenant intérimaire</u></p> <p>Attendu que le service de sécurité incendie désire nommer un pompier lieutenant intérimaire, afin d'occuper le poste advenant qu'aucun lieutenant n'est présent lors d'une intervention du service peu importe la nature ;</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR Luc Thivierge APPUYÉ DE Ghyslain Robert</p> <p>ET résolu que ce conseil municipal nomme M. Luc Rochon, Lieutenant intérimaire au service de sécurité incendie de la Municipalité.</p> <p style="text-align: right;">Adopté à l'unanimité</p> |
| 2022-10-273 | <p><u>Renouvellement entente Groupe CLR inc. – Service de répartition téléphonique 9-1-1</u></p> <p>Attendu que l'entente avec le Groupe CLR inc. pour le service de répartition téléphonique 9-1-1 venait à échéance le 7 aout 2022 et qu'il y a lieu de procéder à son renouvellement ;</p> <p>Attendu que sans avis des parties, le protocole d'entente se renouvelait automatiquement pour une période additionnelle de 5 années ;</p> <p>Attendu que Groupe CLR a soumis un nouveau protocole d'entente débutant le 1^{er} janvier 2023 et se terminant le 1 décembre 2028 ;</p> |

| | |
|---------------------------|---|
| | <p>Attendu que le service est entièrement financé par l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec ;</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR Luc Thivierge APPUYÉ DE Joanne Mayer</p> <p>ET résolu que ce conseil municipal</p> <p>Autorise la signature de l'entente avec le Groupe CLR inc. pour le service de répartition téléphonique 9-1-1 pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2028</p> <p>Autorise l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec à verser directement à Groupe CLR inc. le produit de la taxe déterminé par l'agence en contrepartie de la fourniture et l'exploitation service centralisé d'appel d'urgence</p> <p>Autorise la mairesse ou la mairesse suppléante ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière, à signer pour et au nom de la Municipalité de Low, tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente résolution.</p> <p style="text-align: right;">Adopté à l'unanimité</p> |
| <p>2022-10-274</p> | <p><u>Renouvellement entente Groupe CLR inc. – Service de répartition secondaire incendies</u></p> <p>Attendu que l'entente avec le Groupe CLR inc. pour le service de répartition secondaire incendies venait à échéance le 7 août 2022 et qu'il y a lieu de procéder à son renouvellement ;</p> <p>Attendu que sans avis des parties, le protocole d'entente se renouvelait automatiquement pour une période additionnelle de 5 années ;</p> <p>Attendu que Groupe CLR a soumis un nouveau protocole d'entente débutant le 1^{er} janvier 2023 et se terminant le 1 décembre 2028 ;</p> <p>Attendu que la municipalité doit participer financièrement à un montant équivalent à 70 % du produit de la taxe qui est remis à Groupe CLR inc. par l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec ;</p> <p>Attendu que si la Municipalité signe un protocole d'entente avec Groupe CLR inc. elle versera un montant symbolique de 1 (un) dollar en contrepartie de la fourniture et d'exploitation du service secondaire d'appel d'urgence ;</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR Maureen Rice APPUYÉ DE Luc Thivierge</p> <p>ET résolu que ce conseil municipal autorise la signature de l'entente avec le Groupe CLR inc. pour le service de répartition secondaire incendies pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2028.</p> <p>Autorise la mairesse ou la mairesse suppléante ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière, à signer pour et au nom de la Municipalité de Low, tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente résolution.</p> <p style="text-align: right;">Adopté à l'unanimité</p> |
| | <p>TRAVAUX PUBLICS</p> |

| | |
|---------------------------|---|
| <p>2022-10-275</p> | <p><u>Achat de sel à déglacer</u></p> <p>Attendu que la municipalité a procédé à une demande de prix pour le sel à déglacer pour la saison hivernale 2022-2023 ;</p> <p>Attendu que les offres suivantes ont été reçues :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Compass minerals 109.65 \$/TM plus taxes • Ronald O'Connor Construction 127,00 \$/TM plus taxes <p>IL EST PROPOSÉ PAR Luc Thivierge APPUYÉ DE Maureen McEvoy</p> <p>ET résolu que ce conseil municipal accepte l'offre de Compass minerals pour l'achat du sel à déglacer à 109,65 \$ la tonne métrique.</p> <p>Que les fonds seront pris à même le poste 02-330-00-629, neige – sel d'hivers.</p> <p>M. Ghyslain Robert s'abstient de voter, car il est employé de M. O'Connor.</p> <p style="text-align: right;">Adopté</p> |
| | <p>ENVIRONNEMENT</p> |
| <p>2022-10-276</p> | <p><u>Remplacement du système de contrôle à la station d'aqueduc de Low</u></p> <p>Attendu que le réseau d'aqueduc du secteur Low a été construit il y a plus de 60 ans et nécessite des investissements importants afin de continuer d'assurer son bon fonctionnement ;</p> <p>Attendu que des problèmes de surtension semblent survenir lors des pannes de courant et qu'il y a lieu d'apporter des améliorations à la station de pompage ;</p> <p>Attendu la municipalité désire installer un système de contrôle et de télémétrie, fournir et installer un TVSS (protection contre les surintensités), fournir et installer deux variateurs de vitesse sur les pompes et filtres électriques ;</p> <p>Attendu que la municipalité a consulté une firme pour connaître les fournisseurs potentiels pour ce type d'équipements et a demandé des offres à deux fournisseurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Solutios 49 535,00 \$ plus taxes • Les contrôles A. Voyer Aucun prix soumis <p>IL EST PROPOSÉ PAR Ghyslain Robert APPUYÉ DE Luc Thivierge</p> <p>ET résolu que ce conseil municipal</p> <p>Autorise le remplacement du système de contrôle de la station de pompage de l'aqueduc de Low à la compagnie Solutios pour un montant de 49 535,00 \$ plus taxes ;</p> <p>Autorise la mairesse ou la mairesse suppléante ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière, à signer pour et au nom de la Municipalité de Low, tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente résolution.</p> |

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--|---|--|-------------------------|------------------|-------------------|-------------|---------------|--------------|-----------|----------------|--|--------------|--|---------------|--|-----------------|--|---------------|--|
| | <p>Que les fonds seront pris à même le poste 23-050-00-721, Infrastructures - TECQ.</p> <p style="text-align: right;">Adopté à l'unanimité</p> | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 2022-10-277 | <p><u>Demande d'aide financière programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU)</u></p> <p>Attendu que la Municipalité a pris connaissance du Guide sur le programme PRIMEAU et doit respecter toutes les modalités de ce guide qui s'applique à elle ; IL EST PROPOSÉ PAR Luc Thivierge APPUYÉ DE Joanne Mayer</p> <p>ET résolu que ce conseil municipal</p> <ul style="list-style-type: none"> • S'engage à respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle ; • S'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus associés à son projet du programme PRIMEAU ; • Confirme qu'elle assume les coûts non admissibles et les dépassements de coûts associés à son projet au programme PRIMEAU • Autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU. <p style="text-align: right;">Adopté à l'unanimité</p> | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 2022-10-278 | <p><u>Achat et installation fournaise à l'huile à la caserne de pompier</u></p> <p>Attendu que la municipalité a procédé à une demande de prix pour le remplacement de la fournaise à l'huile de la caserne ;</p> <p>Attendu que les offres suivantes ont été reçues :</p> <table style="margin-left: 40px;"> <tr> <td>• Raymond, chauffage, climatisation, ventilation</td> <td>13 200,00 \$ plus taxes</td> </tr> <tr> <td>• SAF Combustion</td> <td>Aucun prix soumis</td> </tr> </table> <p>IL EST PROPOSÉ PAR Luc Thivierge APPUYÉ DE Ghyslain Robert</p> <p>ET résolu que ce conseil municipal autorise le remplacement de la fournaise à l'huile de la caserne au coût de 13 200,00 \$ plus taxes.</p> <p>Que les fonds seront pris à même le poste 23-030-00-722, Infrastructures – bâtiment – PRABAM.</p> <p>M. Lee Angus demande le vote :</p> <table style="margin-left: 40px;"> <tr> <td><u>Pour</u></td> <td><u>Contre</u></td> </tr> <tr> <td>Joanne Mayer</td> <td>Lee Angus</td> </tr> <tr> <td>Maureen McEvoy</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Maureen Rice</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Carole Robert</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Ghyslain Robert</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Luc Thivierge</td> <td></td> </tr> </table> <p style="text-align: right;">Adopté sur division</p> | • Raymond, chauffage, climatisation, ventilation | 13 200,00 \$ plus taxes | • SAF Combustion | Aucun prix soumis | <u>Pour</u> | <u>Contre</u> | Joanne Mayer | Lee Angus | Maureen McEvoy | | Maureen Rice | | Carole Robert | | Ghyslain Robert | | Luc Thivierge | |
| • Raymond, chauffage, climatisation, ventilation | 13 200,00 \$ plus taxes | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| • SAF Combustion | Aucun prix soumis | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| <u>Pour</u> | <u>Contre</u> | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Joanne Mayer | Lee Angus | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Maureen McEvoy | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Maureen Rice | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Carole Robert | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Ghyslain Robert | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Luc Thivierge | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | <p>URBANISME</p> | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

| | |
|--------------------|--|
| | N/A |
| | LOISIRS, CULTURE ET COMMUNICATIONS |
| 2022-10-279 | <p><u>Tarifs d'électricité pour les arénas</u></p> <p>Attendu que la MRC de Pontiac a adopté la résolution C.M. 2022-08-32 demandant à Hydro-Québec une classe spéciale de tarifs et de permettre des tarifs préférentiels pour les arénas du Québec et l'appui des MRC du Québec ;</p> <p>Attendu que les arénas occupent une grande place dans le développement des habiletés chez les jeunes autant sportives que sociales tout en étant un lieu de rassemblement :</p> <p>Attendu que les organismes et les municipalités doivent absorber les coûts de fonctionnement et d'entretien des arénas qui sont particulièrement élevés afin d'offrir un service à la population à moindres coûts ;</p> <p>Attendu que les coûts en électricité représentent une dépense importante dans le budget des arénas ;</p> <p>Attendu qu'il y aurait lieu d'investir ses sommes autrement afin d'assurer la pérennité des arénas et maintenir l'offre de service ;</p> <p>Attendu que la municipalité a un aréna sur son territoire et qu'il serait bénéfique pour l'organisme propriétaire de l'infrastructure d'obtenir une baisse des coûts en électricité ;</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR Maureen McEvoy APPUYÉ DE Maureen Rice</p> <p>Et résolu que ce conseil municipal</p> <p>Demander à Hydro-Québec de revoir les tarifs d'électricité pour les arénas et d'établir un taux préférentiel.</p> <p>Appui la MRC de Pontiac dans ses démarches afin de demander à Hydro-Québec d'établir une classe spéciale de tarifs et de permettre un taux préférentiel pour les arénas du Québec.</p> <p>Transmette cette résolution à Hydro-Québec, au ministre responsable de la région de l'Outaouais, M. Mathieu Lacombe, au député de Pontiac, M. Robert Bussière et aux MRC du Québec pour appui.</p> <p style="text-align: right;">Adopté à l'unanimité</p> |
| 2022-10-280 | <p><u>Lancement du roman Chimères d'un peuple : le chapelet noir de Jean-François Chabot</u></p> <p>Attendu que l'auteur Jean-François Chabot, natif de la Vallée-de-la-Gatineau, procédera au lancement de son premier roman intitulé Chimères d'un peuple : le chapelet noir au Château Logue le 3 décembre prochain ;</p> <p>Attendu que l'auteur nous demande une aide financière ou l'achat de son livre afin d'appuyer son lancement ;</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR Ghyslain Robert APPUYÉ DE Luc Thivierge</p> |

| | |
|--|---|
| | <p>Et résolu que ce conseil municipal procède à l'achat de deux exemplaires du roman pour la bibliothèque municipale.</p> <p>Que les fonds seront pris à même le poste 02-702-30-670, fourniture de bureau.</p> <p style="text-align: right;">Adopté à l'unanimité</p> |
| | <p>CORRESPONDANCE</p> |
| | <p><u>Documents, correspondance et information</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Rapport sommaire des permis de construction du 1^{er} janvier au 28 septembre 2022 et rapport sommaire des permis pour septembre 2022. • Rapport comité incendie – verbal • Rapport comité des loisirs - verbal |
| | <p><u>Période de questions</u></p> <p>La période de questions débute à 20 h 30 et se termine à 21 h 5.</p> |
| | <p><u>Levée de la séance</u></p> <p>L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 5.</p> |

Carole Robert
Maire

Sandra Martineau
Directrice générale et greffière-trésorière

" Je, Carole Robert, certifie que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec ".